



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2016
Salle du conseil, Le Pont de Montvert**

Titulaires présents :

Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : Alain JAFFARD ; Jean Pierre ALLIER ; François FOLCHER ; Dominique MOLINES ; Michel RIOU ; Stéphane MAURIN ; Yves COMMANDRÉ

Ventalon en Cévennes : Camille LECAT ; Alain VENTURA ; Jacques HUGON

Vialas : Michel REYDON ; Vanessa ALBARET ; Pascale FILLAU ; Michel PELLEQUER

Titulaire absent ayant donné procuration : Jean Paul VELAY a donné procuration à Michel RIOU ; Michel BOULANGER a donné procuration à Michel REYDON ; Hervé CHAPELON a donné procuration à Pascale FILLAU

Excusés : Jean Claude DAUTRY

En préambule à la séance, une présentation du Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) par Sophie MALIGE Présidente du CAUE de la Lozère et Conseillère départementale du canton de Chirac accompagnée de Caroline ENTRAYGUES Architecte-conseil, a été organisée.

Créé le 22 janvier 1979 et opérationnel depuis le 1er septembre 1983, le CAUE assure des missions de :

- conseil aux particuliers et aux collectivités
- formations à destination des administrations, des élus et professionnels
- sensibilisation du public en milieu scolaire.

Le conseil aux collectivités concerne tant l'état des lieux que la définition des enjeux, les programmes ou les études de faisabilité et peut être complété d'un accompagnement plus soutenu après conventionnement. Dans la perspective du prochain transfert de la compétence « droit du sol » aux EPCI, le CAUE sera soutien de la démarche via des plaquettes d'information. Enfin, le CAUE met à disposition des collectivités des plaquettes d'information sur diverses thématiques liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement ainsi que des panneaux explicatifs utiles à toutes expositions.

L'ensemble des informations du CAUE est publié sur leur site internet : <http://www.caue-lozere.fr/>

Alain JAFFARD a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter le point n°9 à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Vice-présidence : démission et nomination d'un 4° vice-président**

1. Désignation de représentants : Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère

Le Président informe l'assemblée que l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère a procédé à la modification de ses statuts. Ainsi, la Communauté de Communes pourra être représentée par 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont désignés comme délégués siégeant auprès de cet organisme extérieur :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain JAFFARD	Jean Pierre ALLIER
Camille LECAT	Alain VENTURA
Michel REYDON	Vanessa ALBARET

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Vacance de mandat d'un conseiller communautaire

Le Président rappelle à l'assemblée que Jean Louis SERVIERE a présenté sa démission de ses fonctions de premier adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Vialas et donc de conseiller communautaire. Suivant l'ordre du tableau de la commune de Vialas, Michel PELLEQUER pourvoit à son remplacement comme délégué

communautaire. Le nouveau tableau du conseil communautaire ainsi constitué sera notifié à Monsieur le Préfet de la Lozère.

3. Disparition des services entreprises et particuliers des impôts de Florac : Motion de soutien

Vu l'annonce du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Lozère informant du transfert des services des Impôts des Particuliers (SIP) et des Entreprises (SIE) de Florac à Mende à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant l'importance fondamentale du maintien de ces services et agents sur notre territoire,

Le Président informe l'assemblée que cette décision résulte d'une politique de l'administration visant tant à contribuer à la réduction des déficits publics par une réduction des effectifs qu'à réaliser des économies de coût de fonctionnement en réduisant le nombre d'implantations géographiques.

Le CONSEIL de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère :

RAPELLE que dans notre département rural, le service public joue un rôle social et économique primordial. La fermeture des services SIP et SIE de Florac est une régression au détriment de l'usager et des entreprises qui seront contraints à de longs déplacements. Pire, le réseau téléphonique étant instable, les communications avec les services de Mende seront longues et incertaines. Véritable fracture sociale pour notre milieu rural, cette préconisation de fermeture est inacceptable,

AFFIRME que c'est d'un vrai désenclavement durable de notre territoire et donc d'un véritable aménagement du territoire qu'il s'agit !

AFFIRME son attachement aux services SIP et SIE de Florac,

DEMANDE le maintien de ces services de proximité nécessaires non seulement au maintien des populations et de l'économie, mais aussi au soutien des collectivités de notre territoire,

SOUHAITE qu'une collaboration plus étroite et un véritable débat soient engagés par la DGFiP avec les collectivités territoriales en matière de déploiement des centres des impôts,

CONCLUT qu'il est nécessaire de maintenir un maillage territorial répondant aux besoins des populations et demande le maintien des services des impôts SIP et SIE de Florac.

4. Mise en œuvre du groupe de travail « modification de périmètre » : calendrier et premiers échanges

Le Président rappelle à l'assemblée que Jean Louis SERVIERE a présenté sa démission de ses fonctions de premier adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Vialas et donc de conseiller communautaire.

Il convient de procéder à son remplacement au sein de ce groupe de travail.

Est désigné comme délégué siégeant auprès de ce groupe de travail : Hervé CHAPELON

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. CDCI, quelle issue ? : Délibération, motion

Le Président rappelle que dans un premier temps une rencontre entre les communautés de communes opposées au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) proposé par M. le Préfet de la Lozère et ce dernier, est organisée le vendredi avril à 10 heures.

Dans un deuxième temps, la communauté de communes peut demander une fusion avec la communauté de communes de Florac Sud Lozère en application du droit commun.

Dans un troisième temps, un communiqué de presse sera diffusé au plus tôt.

Dans la cohérence de la démarche, Vanessa ALBARET fait lecture de la délibération de la CCCHG. Le Président propose au conseil de demander d'une part la fusion de la CCCML et CCFSL en application du droit commun et d'autre part, la fixation de ce projet de périmètre par arrêté préfectoral au 31/12/2016.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Syndicat Mixte Pays Cévennes : Action pour retrait

Le Président informe que la CCCML a sollicité l'appui de Messieurs le Préfet du Gard et Sous-préfet d'Alès sur la question du refus du Président du SM Pays Cévennes de porter à l'ordre du jour du comité syndical le retrait de notre communauté de communes.

Monsieur le Sous-préfet d'Alès nous rappelle dans son courrier du 05/04/16 qu'il y a lieu de se référer aux dispositions applicables aux conseils municipaux. Ces dispositions précisent que le choix des questions portées à l'ordre du jour relève du pouvoir discrétionnaire du maire. Ainsi, le Préfet ne disposerait pas de pouvoir à contraindre un élu à ce droit et rappelle qu'il appartient à la CCCML de saisir le tribunal administratif de Nîmes sur cette question.

Le Président propose au conseil de l'autoriser et lui donner mandat à ester en justice pour défendre les intérêts de la collectivité et établir une requête devant le tribunal administratif de NIMES.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Zéro pesticide : Diagnostic du PNC

Le Président informe le conseil que le législateur prévoit une obligation aux collectivités de répondre au zéro pesticide d'ici à 2020. Il précise que le Parc National des Cévennes est dans une démarche de promotion et soutien de cette thématique et se propose d'élaborer gratuitement un diagnostic de notre territoire. À l'appui de ce document, les communes membres pourront s'organiser pour mutualiser des investissements, des formations des agents, etc. Grâce à ce diagnostic, les actions seront financées par les agences de l'eau Méditerranée/Corse à 80 % et Adour Garonne à 70 %. Il propose au conseil de solliciter le PNC pour réaliser ce diagnostic.

Camille LECAT précise que si les communes sont peu utilisatrices des pesticides, le territoire est quand même concerné par cette démarche.

Michel REYDON démontre l'intérêt pour les communes de mutualiser et grouper les achats de matériels et machines onéreux.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. État d'avancement des projets en cours

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le dossier est en attente du bail administratif.

Cure du Pont de Montvert : Les travaux ont débuté et la sécurisation des lieux est assurée.

ZAE de Masméjean : Le Président présente l'étude élaborée par le Cabinet Mégret, maître d'œuvre de l'opération. Il propose au conseil de valider ce dossier, de lui donner mandat pour signer le permis d'aménager correspondant et de lancer la consultation des entreprises.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Atelier économique de St Frézal de Ventalon : Étude de faisabilité en cours.

L'Espinassas : La requête auprès du tribunal administratif de Nîmes pour suspension du délai de parfait achèvement est en cours de rédaction.

Visite d'Aurélié MAILLOLS : La CCMCL a invité Aurélié MAILLOLS, Vice-présidente de la région, pour lui présenter les projets à venir et solliciter son soutien financier. Concernant la réhabilitation de la Cure du Pont de Montvert, les travaux ayant débuté, le dossier complémentaire de financement ne sera pas éligible. Pour la réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère, le soutien financier pourra être porté sur l'isolation et le chauffage. Pour l'atelier économique de St Frézal de Ventalon, des crédits pourront être alloués en 2017.

Presbytère de Fraissinet de Lozère : Deux dossiers de subvention seront montés : un pour le bâti et un pour la chaufferie. Une demande de subvention sera faite auprès de la DDT dans le cadre de l'enveloppe de fonds de soutien aux investissements. Un diagnostic sera sollicité auprès de Lozère Ingénierie.

Association Trait d'Union : L'organisme en charge du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a terminé son document de synthèse. Une présentation devra être organisée en présence des parents, élus et agents. Il est à regretter que les parents ne participent pas suffisamment à cette association. Il est certain que le fonctionnement est compliqué avec ses 4 structures : crèches, ALSH, périscolaire et TAP. Cependant, conscients de l'intérêt indéniable d'une telle association sur le territoire, les élus des communautés de communes s'engagent dans la gouvernance de cette structure.

Les élus constatant un problème d'organisation et de gestion en gouvernance ont dû intervenir en conseil d'administration et faire de l'ingérence dans la gestion des ressources humaines.

Jean Pierre ALLIER émet l'idée d'une nouvelle association avec une nouvelle direction ou une gestion en centre intercommunal d'action sociale (CIAS) avec une gestion administrative.

Vanessa ALBARET informe que la commune de Vialas est intéressée pour la mise en place des TAP avec cette association.

ATCC : L'assemblée générale s'est tenue dernièrement. Il a été abordé le problème de la double cotisation de la CCCML à l'ATCC et au SM Pays Cévennes. L'ATCC minore la participation de la CCCML. Durant l'absence du chargé de mission de l'ATCC pour l'accueil de population, la MSAP a pris le relais de la mise à jour de la plateforme internet logement. Une convention de partenariat sera mise en place.

Dredi'S Café : Suite à la sollicitation du Dredi'S café concernant leurs difficultés rencontrées pour la livraison de la presse sur le Pont de Montvert, la CCCML a sollicité le soutien de Monsieur le Sous-préfet de Florac dans cette affaire. Par réponse du 19 avril, il nous informe que dans le cadre du mandat qui lui est confié, le dépositaire de presse en charge de la zone de desserte concernée est rémunéré pour la livraison des points de vente. Compte tenu de ces éléments, d'une part il a été rappelé au centre de presse de Millau ses obligations et d'autre part, il lui a été demandé de reconsidérer la situation du Dredi'S Café. Cet établissement fait à présent l'objet d'une livraison quotidienne conformément au cahier des charges du centre presse. Un communiqué de presse sera diffusé sur cette affaire.

9. Vice-présidence : démission et nomination d'un 4° vice-président

Jean Pierre ALLIER, Président de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère informe que dans le cadre de l'extension du périmètre communautaire et la nouvelle représentativité au sein du conseil communautaire, le législateur a prévu des ratios de vice-présidence qui ne donnent malheureusement pas la possibilité d'ouvrir un cinquième poste de vice-président à la CCCML. Dans ce contexte, Jean Paul VELAY a décidé de mettre fin à ses fonctions de 4° Vice-président de la Communauté de Communes, démission que Monsieur le Préfet a acceptée par courrier en date du 22 avril 2016, devenue effective par notification le 27 avril 2016.

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection d'un nouveau 4° Vice-président conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il rappelle que l'élection des Vice-Présidents intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Après un appel de candidatures, se déclare candidat : Monsieur Michel REYDON

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 10

M. Michel REYDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4° Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.